

PANAFRICAN AWARDS 2023



3ÈME *Edition*

L'incontournable événement panafricain
qui célèbre l'Afrique et ses patrimoines

YAOUNDÉ, DU 11 AU 16 DÉC | 2023

PALAIS DES CONGRÈS

**FOIRE D'EXPOSITION DE PRODUITS 100% AFRICAINS
CONFÉRENCES ET ATELIERS
SOIRÉE DE REMISE DES PRIX
VISITES TOURISTIQUES**

TARIFAIRE



AFRICAN REVIVAL

Contactez-nous :

Cameroun : Douala, Bonamoussadi, rue Santa Lucia,

Tél : +237 671 99 69 69

Yaoundé, Messamendongo, Rue du Commissariat,

Tél : +237 698 21 88 83

France : 76, Avenue Chandon, 92230, Gennevilliers,

Tél : +33 6 413 031 44

Canada : 790-906 Capulet Lane, Ontario, N6H 0J8,

Tél : 519-318-9375

Adresse mail : africanrevival2020@gmail.com

Sites web : www.african-revival.org

www.panafrican-awards.com

Dossier de sponsoring	04
Gold	04
Silver et Bronze	05
Tarif des stands	06
Formulaire de souscription	08
Canaux de paiement	10
Conditions générales de vente	11



GOLD

50 000 000 FCFA

Logo sur toutes les banderoles de l'évènement, logo sur le dépliant de présentation, Bannière sur le site Web, Logo sur chaque annonce Presse, une page entière (y compris 2°, 3° ou 4° de couverture) à l'espace souhaité dans le magazine de l'évènement, bandeau publicitaire exclusif à la première de couverture, présence logo sur tous les spots TV, mention sonore du sponsor sur tous les spots TV et radios, présence du logo dans toutes les publicités sur les sites de l'évènement, logo sur toutes les banderoles dans les rues stratégiques de Yaoundé et Douala, 20 invitations VIP à la soirée de gala, pré-

sence publicitaire à 70 % de visibilité dans la salle de la soirée de gala, présence publicitaire aux alentours la salle de la soirée de gala, présence publicitaire à 70% dans toutes les salles abritant tous les ateliers et conférences, habillement exclusif des hôtes, présence du logo sur tous les supports de communication du salon (billets d'invitation, flyers etc.), 5 minutes de communication lors de la soirée de gala, distribution des supports de communication à tous les invités (plus de 1000) de la soirée de gala, tombola exclusive lors de la soirée de gala



SILVER

35 000 000 FCFA

Logo sur toutes les banderoles de l'évènement, logo sur le dépliant de présentation, Bannière sur le site Web, Logo sur chaque annonce Presse, une page entière (pages de couverture exclues) à l'espace souhaité dans le magazine de l'évènement, logo à la première de couverture, présence logo sur spots TV, présence du logo sur toutes les insertions presse, publicité sur le pourtour du site de l'évènement, logo sur toutes les banderoles dans les rues stratégiques de Yaoundé et Douala, 15 invitations VIP à la soirée de gala, présence publicitaire avec visibilité à 30% dans la salle de la soirée de gala, présence publicitaire avec visibilité à 30% aux alentours de la soirée de gala, présence publicitaire aux alentours des salles abritant tous les ateliers et conférences, présence du logo sur tous les supports de communication du salon (billets d'invitation, flyers etc.), distribution des supports de communication à tous les invités (plus de 1000) de la soirée de gala

BRONZE

25 000 000 FCFA

Logo sur toutes les banderoles de l'évènement, logo sur le dépliant de présentation, Bannière sur le site Web, Logo sur chaque annonce Presse, une demi-page (pages de couverture exclues) à l'espace souhaité dans le magazine de l'évènement, logo à la première de couverture, présence logo sur spots TV, présence du logo sur toutes les insertions presse, publicité sur le pourtour du site de l'évènement, logo sur toutes les banderoles dans les rues stratégiques de Yaoundé et Douala, 10 invitations VIP à la soirée de gala, présence publicitaire avec une visibilité de 20% dans la salle de la soirée de gala ainsi que dans les salles abritant les ateliers et conférences, présence publicitaire avec visibilité de 20% aux alentours de la soirée de gala, présence du logo sur tous les supports de communication du salon (billets d'invitation, flyers etc.), distribution des supports de communication à tous les invités (plus de 1000) de la soirée de gala.

Dimensions des stands	Entreprises nationales	Administrations publiques	Entreprises étrangères
3mx3m (9m ²)	200 000	400 000	600 000
6mx3m (18m ²)	400 000	600 000	800 000
5mx5m (25m ²)	700 000	900 000	1 200 000
10mx10m (100m ²)	1 000 000	1 350 000	1 550 000

TARIFS DES INTERVENTIONS DURANT LA SOIRÉE DE GALA

Types d'intervention	Durée de l'intervention	Tarif
Vidéogramme sur écran (5 vidéogrammes maximum au total)	30 à 45 secondes	350 000
	1 mn à 1mn30	580 000
	1 mn30 à 2mn30	650 000
Speech (3 speechs maximum au total, dont un seul de 3mn)	2 minutes	200 000
	3 minutes	280 000
	4 minutes	380 000

TARIFS DES INTERVENTIONS DURANT UNE CONFÉRENCE OU UN ATELIER

Types d'intervention	Durée de l'intervention	Tarif
Vidéogramme sur écran (2 vidéogrammes maximum)	30 à 45 secondes	180 000
	1 mn à 1mn30	280 000
	1 mn30 à 2mn30	380 000
Speech (3 speechs maximum, dont un seul de 5mn)	2 minutes	100 000
	3 minutes	150 000
	4 minutes	180 000

TARIFS DE DISTRIBUTION DE VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION

Articulation	Nombre d'invités attendus	Tarif
Soirée de gala	1000 minimum	300 000
Conférence (distribution pour une conférence)	Entre 100 et 200	40 000
Conférences et ateliers (distribution à chacun des 6 conférences et ateliers)	Entre 100 et 200 par conférence ou atelier	250 000

TARIFS D'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE OU AUTRE ÉVÉNEMENT

Vous pouvez, pour bénéficier du concept et du contexte, ainsi que de la présence des nombreux visiteurs à la Semaine Panafricaine, solliciter un espace et une tranche horaire pour organiser votre événement. Il peut s'agir d'une conférence, d'un atelier, d'un défilé de mode ou d'une présentation de produits et services. Vous pourrez également bénéficier de la communication de votre événement. Selon votre sollicitation, son objectif et sa logistique, nous vous offrirons la possibilité de réaliser votre projet.

Espace	Durée	Tarif (sans prise en charge de votre communication)	Tarif (avec prise en charge de votre communication)
Salle intérieure, capacité 300 places en théâtre	1h	180 000	380 000
	2h	250 000	450 000
	3h	400 000	550 000

TARIFS DES INSERTIONS DANS LE MAGAZINE DE L'ÉVÉNEMENT

FICHE TECHNIQUE DU MAGAZINE DE L'ÉVÉNEMENT :

Pages de couvertures : 250 g sur papier couché brillant, impression en quadri recto verso

Pages intérieures : 135 sur papier couché brillant, impression en quadri recto verso

Façonnage : Pellicule brillante, couverture recto seul

Reliure : dos carré collé

Format : 21x29,7 cm

Nombre de pages : 100 + couverture (104 pages)

Impression à 1000 exemplaires et distribution gratuite à tous les participants

Espaces	Tarifs
2 ^{ème} de couverture	2 200 000
3 ^{ème} de couverture	1 800 000
4 ^{ème} de couverture	2 500 000
Une page	1 000 000
Demi-page	680 000
Quart de page	400 000
Bandeau bas de page (négociable si plusieurs bandeaux successifs)	150 000
Double page	1 700 000

ILLUSTRATION DES ESPACES



Formulaire de souscription valant bon de commande

IDENTIFICATION

Nom de la Société : _____

Nom du souscripteur : _____

Fonction au sein de la Société : _____

Coordonnées : _____

Localisation exacte : _____

Tél : _____ B.P. : _____

Fax : _____ Email : _____

Site web : _____

Vous souscrivez en tant que (cochez la case correspondant à votre option) :

Sponsor Exposant Annonceur Locataire d'espace pour événement

Je souscris pour les rubriques ci-après :

Stands

Préciser la taille (cf grille tarifaire) : _____

Montant (en chiffres et en lettres) : _____

Sponsoring (Gold, Silver ou Bronze)

Option de sponsor choisie : _____

Montant (en chiffres et en lettres) : _____

Soirée de gala

Option d'intervention (parlée ou sur écran) : _____

Option de durée : _____

Montant total en chiffres et en lettres : _____

Le Magazine de l'événement (cf. grille tarifaire)

Espace souscrit (préciser) : _____

Montant total en chiffres et en lettres : _____

Location d'espace pour événement (cf. grille tarifaire)

Nombre d'heures : _____

Montant total en chiffres et en lettres : _____

MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS SOLLICITÉES

ARRÊTÉ LE PRÉSENT BON DE COMMANDE À LA SOMME DE (EN TOUTES LETTRES) :

Paiement de la somme totale due, impliquant 15% de réduction

Paiement d'un acompte (60% minimum) sans réduction

Montant de l'acompte (en chiffres et en lettres) : _____

Montant restant dû (payable 30 jours calendaires avant le 10/12/2023), en chiffres et en lettres : _____

Mode de paiement : Espèces Chèque Virement

NB : Le présent bon de commande n'exclut pas la production et la transmission d'un bon de commande ou d'un contrat conforme aux exigences et procédures de votre structure.

Signature, nom et cachet

Canaux de paiement

- Espèces contre reçu ou facture
- Mobile Money +237 651 43 59 31
- Orange Money +237 691 21 93 58
- Par chèque à l'ordre de **AFRICAN REVIVAL**
- Par virement bancaire au compte d'African Revival :

BANGE BANK CAMEROUN

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10040	01002	38200104301	31

Code Swift : NAGCCMCM

IBAN : 10040 01002 38200104301 31

Pour tout autre canal souhaité (MoneyGram, Western Union, WorldRemit, Ria etc.) ou pour tout besoin d'informations complémentaires, merci de nous contacter

NB : TOUS LES MONTANTS MENTIONNÉS DANS LES GRILLES TARIFAIRES DU PRÉSENT DOCUMENT SONT LIBELLÉS EN FRANC CFA. POUR RAPPEL, LE FRANC CFA EST ARRIMÉ EN PARITÉ FIXE À L'EURO SELON LE RAPPORT 1 EURO = 655,957 FRANCS CFA.



Conditions générales de vente

La deuxième édition des Panafrican Awards est organisée par le Mouvement Panafricain AFRICAN REVIVAL qui a donné mandat exclusif à PYRAMID COMMUNICATIONS, agence en communication, pour la promotion et l'organisation de cet événement. Toute souscription à un service dans le cadre de ce Salon suppose la parfaite connaissance des présentes conditions générales. Le souscripteur déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales.

ARTICLE 1 : INTÉGRALITÉ

Les présentes conditions générales expriment des obligations des parties. En ce sens, le souscripteur est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces conditions générales. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le souscripteur ne pourra s'intégrer aux présentes, dès lors que ces documents seraient incompatibles avec ces conditions générales.

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des offres de souscription proposées par la société PYRAMID COMMUNICATIONS, Régisseur exclusif du Mouvement AFRICAN REVIVAL.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent contrat est formé par les documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique décroissant : la présentation de l'événement, le catalogue des offres, le Bordereau de souscription valant bon de commande, les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre les dispositions contenues dans les documents de rang différent, les dispositions du document de rang supérieur prévaudront.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR - DURÉE

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à la date de signature du Bordereau de souscription. Les présentes conditions générales sont conclues pour la durée nécessaire à la fourniture des biens et services souscrits, jusqu'à l'extinction des garanties dues par la société PYRAMID COMMUNICATIONS.

ARTICLE 5 : SIGNATURE

La signature et le cachet du souscripteur apposés au bas la fiche de souscription et/ou de la grille tarifaire ou encore sur un bon de commande avec entête du souscripteur constituent un engagement juridique formel à l'endroit de l'organisateur de l'événement (PYRAMID COMMUNICATIONS).

ARTICLE 6 : CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation par voie de courrier postal, fax, ou email envoyé par PYRAMID COMMUNICATIONS à l'adresse indiquée par le souscripteur dans le document de souscription.

ARTICLE 7 : PREUVE DE LA TRANSACTION

Les registres de courrier conservés dans les archives de la société PYRAMID COMMUNICATIONS dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves de communication, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des Bordereaux de souscription et des factures est effectué sur un support fiable, durable et légal pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 8 : INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

Art.8.a : La société PYRAMID COMMUNICATIONS présente dans son catalogue des offres, plusieurs modules à souscrire avec les descriptifs nécessaires qui permettent au souscripteur potentiel d'avoir parfaite connaissance lors de la prise de commande



Conditions générales de vente

définitive, des caractéristiques de sa souscription et des conditions et droits qui y sont attachés.

Art.8.b : Les offres présentées par la société PYRAMID COMMUNICATIONS ne sont valables que dans la limite des quantités disponibles. La primeur d'une commande d'un souscripteur sur celle d'un autre concernant un service spécifique et unique sera déterminée par la date de commande ferme de celui à qui le service concerné sera attribué.

ARTICLE 9 : PRIX

Les prix sont indiqués en Francs CFA hors taxes et ne sont valables qu'à la date de l'envoi de la fiche de souscription par le souscripteur. Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la commande. Exceptionnellement, un acompte supérieur ou égal à 60% peut être accepté au moment de la commande, à condition que le souscripteur s'engage à verser en une seule tranche le reliquat dû au moins 30 jours calendaires avant l'ouverture officielle de la Semaine Panafricaine qui aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 à Yaoundé au Cameroun. A aucun moment, les sommes versées au titre d'acompte ne seront remboursés si l'annulation de la commande n'est pas faite dans les conditions précisées à l'article 12 ci-dessous.

ARTICLE 10 : MODE DE PAIEMENT

Les modalités de règlement des commandes sont déclinées dans les différents documents relatifs aux paiements, notamment les grilles tarifaires, fiches de souscription et dossier marketing. Le souscripteur fait son choix du mode de paiement et l'indique clairement dans les espaces prévus à cet effet. Le souscripteur garantit la société PYRAMID COMMUNICATIONS qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du bon de commande. La société PYRAMID COMMUNICATIONS se réserve le droit de suspendre toute souscription en cas de refus d'autorisation de la

part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement dans les conditions et délais indiqués par le souscripteur.

ARTICLE 11 : DISPONIBILITÉ DES OFFRES

La fourniture des services et droits liés à toute souscription seront exécutés à la date et aux conditions décrites dans le catalogue des offres et le bordereau de souscription. En cas d'indisponibilité du service souscrit, notamment du fait de PYRAMID COMMUNICATIONS, le souscripteur en sera informé au plus tôt et aura la possibilité d'annuler sa commande. Le souscripteur aura alors le choix de demander soit le remboursement des sommes versées dans les dix (10) jours ouvrables au plus tard à compter de leur versement, soit l'échange de l'offre contre d'autres offres disponibles.

ARTICLE 12 : DROIT DE RÉTRACTATION

Le souscripteur dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables avant l'ouverture de la Semaine Panafricaine pour annuler, à ses frais, sa souscription. Toute annulation de souscription devra être signalée par un document officiel du souscripteur, signé et cacheté par les mêmes autorités que celles qui ont souscrit au service. La demande d'annulation se fera auprès de la société PYRAMID COMMUNICATIONS par courrier mail, fax ou déposé en version physique contre décharge à l'adresse officielle de PYRAMID COMMUNICATIONS. Le courrier postal et le cachet de la poste ne font pas foi dans cette situation. En cas d'exercice du droit de rétractation, la société PYRAMID COMMUNICATIONS remboursera le souscripteur dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date d'accusé de réception des documents officiels de rétractation. Le remboursement se fera par chèque ou par virement bancaire dans le compte bancaire communiqué par le souscripteur. La société PYRAMID COMMUNICATIONS ne saurait dans ce cas être comptable des délais des tran-

sactions pris par les établissements bancaires, ni prendre à sa charge d'éventuels variations du taux de change. La rétractation par le souscripteur entraîne une décote de 30% sur les frais versés, soit un remboursement dû de 70% du montant engagé pour la souscription. Si la demande d'annulation intervient à moins de vingt (20) jours ouvrables avant le début de la Semaine Panafricaine ou si le participant ne se présente pas à l'événement sans aucune information annonçant son absence, les frais de participation seront dus dans leur intégralité.

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE

Aucune des deux parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans le cas où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit ou une force majeure. Sera considéré comme cas fortuit ou force majeure, tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables. Indépendamment de la volonté des parties et qui ne pourra être empêchée par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les cinq (05) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai d'un mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera reprogrammée ou annulée. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux camerounais : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre ; l'arrêt des réseaux de télécommunication

ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

ARTICLE 14 : NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la lecture d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 15 : NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une réconciliation à l'obligation en cause.

ARTICLE 16 : TITRE

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi camerounaise. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le souscripteur s'adressera en priorité à la société PYRAMID COMMUNICATIONS pour parvenir à une solution à l'amiable. En cas d'échec de la procédure de réparation à l'amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents pour départager les parties.

ARTICLE 18 : INFORMATIONS ET LIBERTÉS

Les informations qui sont demandées au souscripteur sont nécessaires au traitement de sa souscription et pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la société PYRAMID COMMUNICATIONS.



**Ils nous ont précédé
Nous devons leur succéder
Au nom de notre dignité**

JOIN | REJOIGNEZ
THE TEAM! | **NOUS!**

Seule l'action libère

www.african-revival.org

africanrevival2020@gmail.com

Ils ont **contribué** au **succès**
de la **deuxième édition** des
Panafrikan Awards 2022

**Ministère
des Arts et
de la Culture**



Afriland First Bank
The pact with Success

VISION4
LA TELEVISION AFRICAINE



Fonds National
de l'Emploi

NPS

**Crédit Foncier
du Cameroun**
Financer l'immobilier, c'est notre métier!



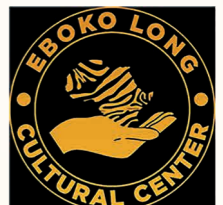
Intégration
LA TRIBUNE DES COMMUNAUTÉS

v-xafrica

RY
OR OU
AFRICA



HORIZONS NOUVEAUX
MAGAZINE



FAB'S CONCEPT 2021



L'immatriculation assuré
en un clic !

**Chers travailleurs, obtenez désormais
votre matricule CNPS en ligne.**

Plus besoin de vous rendre dans un Centre de Prévoyance Sociale
pour confirmer votre immatriculation, tout se passe sur le site web

**www.cnps.cm**

Une fois sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet

Télé-immatriculation totale assuré



Sélectionnez le lien
approprié si vous êtes
un **travailleur**
ou un **assuré volontaire**.

Remplissez le formulaire de télé-
immatriculation en y joignant les pièces
justificatives scannées dans les champs
ou cela est exigé (Avis d'embauche,
copie d'acte de naissance ou carte nationale
d'identité ou passeport en cours de validité).